

NATERA-LE VALLON

Société coopérative agricole à capital variable
RD 840
12330 VALADY



Téléphone : +33 5 65 72 70 21
Fax : +33 5 65 72 68 39
Courriel : valady@groupe-unicor.com
Site : www.vigneronsduvallon.com
Siret : 32104275600015
RCS : RODEZ321042756
N° d'agrément : 10984

NATERA

Société coopérative agricole à capital variable
Les Balquières-Route d'Espalion
12850 ONET LE CHATEAU

Sas VELES
14 Rue des Anciennes Forges

12110 AUBIN

Téléphone : 0687618785

N/N° TVA Intracom. FR51321042756 N/N° Accise FR093548E0004

Date enlèvement : 18/07/2025 / Date livraison : 18/07/2025

FACTURE N° F0024098 du 18/07/2025

T	Cond.	Colis	Quantité	Désignation	Volume	Vol. régie	Degré	Zone	Prix unit.	Montant
				*** N/Bon n° 00136987 du 18/07/2025 ***						
1	6	1	6	Cuvée Tradition Rosé 2024, 75 Cl						
				AOC Marcillac		'CRD'	12,00		4,20	25,20
1	6	0,50	3	L'Ady Rosé 2023, 75 Cl						
				AOC Marcillac		'CRD'	12,50		6,11	18,33
1	6	0,50	3	Ophrys Rosé BIO 2023, 75 Cl						
				Certifié par FR BIO-01						
				AOC Marcillac		'CRD'	12,50		6,98	20,94

9,000 Litres de vin sous CRD.				Sous-total		64,47
Le présent document vaut attestation d'appellation d'origine pour les AOP et IGP y figurant				Net H.T.		64,47
Le présent document vaut attestation de provenance pour les VSIG y figurant				TOTAL TVA		12,89
Base H.T.	Code	Taux	Montant T.V.A.	T.T.C.		77,36
64,47	1	20,00%	12,89	Acompte		
Paiement par virement				A PAYER		Acquittée
IBAN FR76 1120 6000 1800 0175 5357 049 / BIC AGRIFRPP812						
Code Client 00571000						
N° Facture F0024098						
Montant 77,36						
Règlement CARTE BLEU pour : 77,36 Eur le 18/07/2025						

FRANCO de PORT

Monnaie : Euros

NATERA-LE VALLON

En cas de retard de paiement, une indemnité forfaitaire de 40€ par facture sera due pour frais de recouvrement Article L-441-6 du code du commerce. De plus, toute somme non payée à échéance donnera lieu de plein droit au paiement d'intérêts de retard au taux de 12% par an. Pas d'escompte pour règlement anticipé. Les marchandises resteront la propriété du vendeur jusqu'au paiement intégral mais l'acheteur en deviendra responsable dès leur remise matérielle, le transfert en